



2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA CMCAS VALENCE



Vos SLVIE EN 2023



Romans

Tél. 04 75 72 80 57

Permanences et présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Le mercredi de 13h30 à 16h30



Montélimar

04 75 00 30 35/36

Permanences : Du mardi au jeudi de 9h à 12h

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Le jeudi de 9h à 12h



Le Cheylard

Tél. 04 75 29 70 86

Permanences : Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Après-midi uniquement sur RDV

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Se rapprocher de la CMCAS



Pierrelatte

Tél. 04 75 96 53 01

Permanences : Le mercredi et jeudi de 9h à 12h

- *Site de Donzère :*

Les 2 derniers jeudis après-midi de chaque mois de 13h30 à 16h30

Présence d'un Technicien Conseil et Promotion :

Le mercredi de 9h à 12h

- *Site de Donzère :*

Le dernier jeudi du mois de 13h30 à 16h30



Tricastin

Tél. 04 75 50 35 07

Permanences : Du lundi au jeudi de 8h à 11h40 et de 13h à 16h30 (fermée le vendredi après-midi)

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Du lundi au jeudi de 8h à 11h40 et de 13h à 16h30 (fermé le vendredi après-midi)



Bourg-lès-Valence CNR

Tél. 04 75 83 84 92

- *Beauchastel :*

le 2^{ème} mardi de chaque mois de 11h à 12h

- *Gervans :*

le dernier mardi de chaque mois de 11h à 12h

- *Usine de Bourg-lès-Valence :* les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de 11h à 12h

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Se rapprocher de la CMCAS



Aubenas

Tél. 04 75 93 40 76

Permanences : les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de 13h30 à 16h

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 13h30 à 16h



Châteauneuf-du-Rhône

Tél. 04 75 90 24 56

Permanences : Le jeudi de 13h à 16h30

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Le jeudi de 13h30 à 16h (Sauf le dernier jeudi du mois)



Cruas

Tél. 04 75 49 32 84

Permanences : Du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et de 12h45 à 16h30

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Le mardi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h.



Valence Agence

Tél. 04 75 79 60 78

Permanences : Le mardi de 13h à 16h45

Présence d'un Technicien Conseil Promotion :

Se rapprocher de la CMCAS



EDITO



Pour la CMCAS de Valence, comme pour les autres CMCAS, les heures Moyens Bénévoles (heures de détachement) se réduisent de plus en plus, et doivent donc être allouées de la meilleure façon qu'il soit afin de vous apporter une qualité de service toujours au plus haut niveau d'exigence que vous êtes en droit d'attendre. C'est ainsi que le début de l'année 2023 a été marqué par une meilleure répartition des heures moyens bénévoles sur les personnes désireuses de s'investir dans les Activités Sociales.

Alors même que les employeurs réduisent le nombre d'heures et les moyens financiers dont disposent les CMCAS, et que les conditions économiques dégradent le pouvoir d'achat des bénéficiaires, les délégués CGT réunis en Assemblée Générale, n'ont malheureusement pas validé le Rapport financier privant les ressortissants de la CMCAS de Valence de plus de 53 872,17 euros d'activités pour 2023. Cette position est tout à fait incompréhensible alors même que le Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels sont réguliers et

sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CMCAS de Valence.

Face à cette situation, la gouvernance CFE, CFDT, FO de la CMCAS de Valence continue à se mobiliser pour préserver les dispositifs d'aide aux activités culturelles et sportives ainsi que les chèques vacances, et vous offrir toujours plus d'activités, tout en veillant à émerveiller les plus petits avec un spectacle de Noel féérique.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter pour ce cru 2023 : fiabilité, fidélisation, confiance et efficacité, voilà les nombreux défis qui ont été relevés.

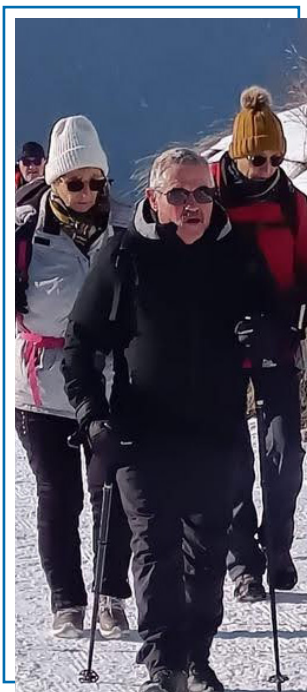
Tout ceci a été possible grâce à l'implication des bénévoles, des professionnels et des élus.

Un grand merci à eux !

Pour 2024, notre ambition sera de continuer à vous placer au cœur de la stratégie de la CMCAS de Valence en vous proposant des activités inédites complétant le volet des offres actuelles, telles que le Canyoning, le match de Rugby en Ecosse, le grand prix moto de Barcelone, etc...

Salvador Carinena
Président de la CMCAS de Valence

SOMMAIRE



Vos SLVie	[P02]
Édito du président	[P03]
Le mot de la trésorière	[P04-05]
Retour sur l'année 2023	[P06-07]
Vos temps forts	[P08-09]
Quelques chiffres	[P10]
Nos luttes sociales	[P10-15]
Vos activités culturelles...	[P16]
Les petits bénéficiaires	[P17]
Les jeunes agents	[P18]
Les pensionnés	[P19]
Le patrimoine	[P20-23]
La santé et la solidarité	[P24]
La communication	[P25]
Vos professionnels	[P26]
Vos élus	[P27]
Nos perspectives	[P28]

LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE

J'ai pris mes fonctions fin janvier 2023 et je tiens à exprimer ma gratitude envers le Conseil d'administration de la CMCAS de Valence pour leur accueil chaleureux et leur confiance.

L'année 2023 a marqué le lancement du programme «Chèque Vacances» visant à permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de profiter de leurs Activités Sociales. Le Conseil d'administration de la CMCAS de Valence a voté en faveur de la mise en place de ce système, géré par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). En 2023, 540 commandes de chèques vacances ont été honorées.

L'organisation de l'arbre de Noël et du spectacle centralisé du 9 décembre 2023, rassemblant 3600 personnes, est une source de fierté et de réussite pour nous. Ce fut un moment de partage,

de retrouvailles et d'émerveillement pour nos bénéficiaires et leurs enfants, avec cette année la possibilité pour nos pensionnés de faire participer leurs petits-enfants. Une carte cadeau spéciale de 25 euros a été offerte à tous les enfants jusqu'à 12 ans, à commander sur le site «Mes Activités».

Notre présence au Festival d'Énergie de Soulac, événement national des IEG, a rencontré un grand succès, confirmant notre engagement à vous proposer des événements répondant à vos attentes.

En conclusion, l'année 2023 a été une année formidable, marquée par le succès et l'innovation, nous incitant à poursuivre nos actions dans le but de répondre aux attentes d'un maximum de nos bénéficiaires.

Notre objectif est de sensibiliser,

d'informer, de créer des aides et des activités sociales pour tous. Nous aspirons à ce que chacun puisse bénéficier d'aides adaptées à ses besoins quotidiens et profiter d'une grande variété d'activités pour tous les âges.

Le budget de la CMCAS pour 2024 a été alloué de manière à soutenir et promouvoir les aides culturelles et sociales, les chèques vacances, les festivités de Noël, les activités de nos SLVie et commissions, le bon fonctionnement de notre CMCAS ainsi que la préservation de notre patrimoine.

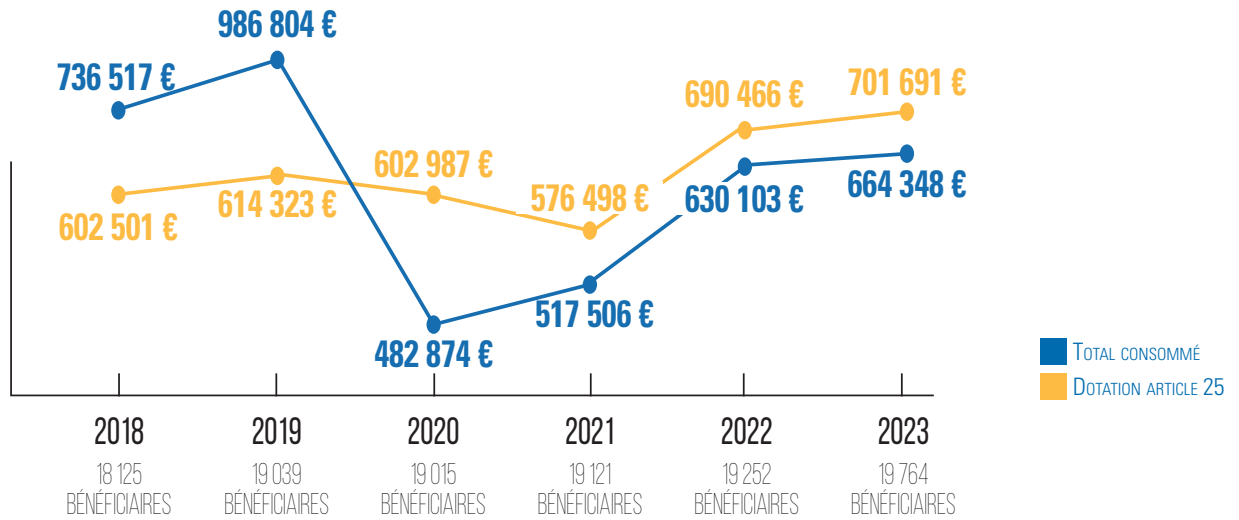
Suarra Cantos

Trésorière Générale de la CMCAS

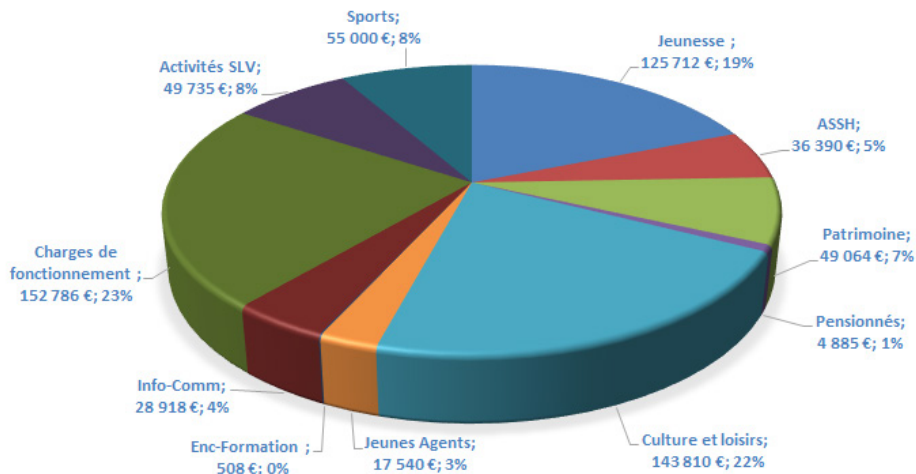
BUDGET

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
JEUNESSE	105 000 €	102 009 €
ASSH	40 857 €	36 155 €
PATRIMOINE	15 801 €	37 116 €
PENSIONNÉS	10 717 €	9 383 €
CULTURE ET LOISIRS	212 288 €	198 373 €
JEUNES AGENTS	18 000 €	15 289 €
ENC-FORMATION	709 €	2 404 €
INFO-COMM	18 154 €	30 006 €
CF C-Ad ELUS DT RÉs. SÉc.	157 989 €	150 095 €
ACTIVITÉS SLVIE	66 476 €	77 529 €
SPORTS	55 700 €	50 000 €
TOTAL	701 691 €	708 359 €

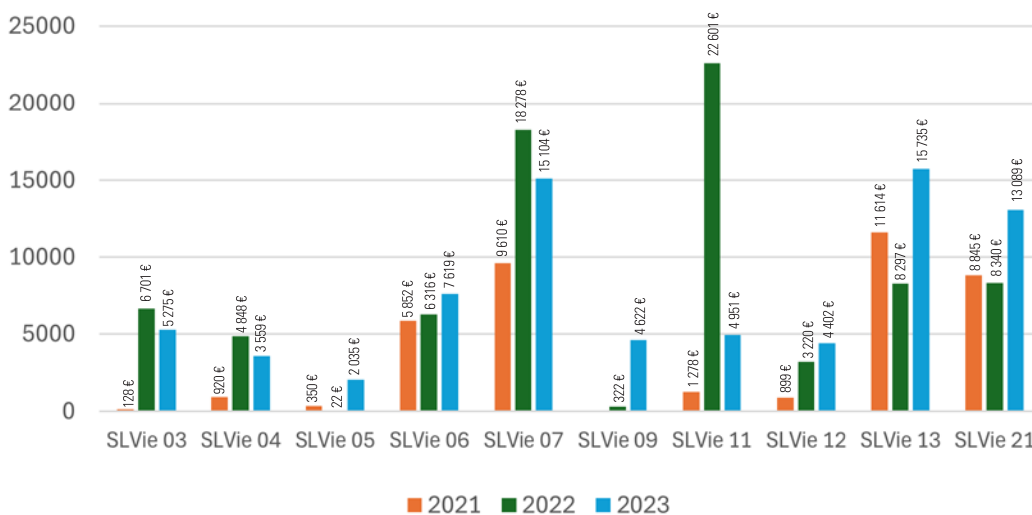
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SOCIALES POUR LA CMCAS



RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023



BUDGET CONSOMMÉ DES SLVIE



RETOUR SUR 2023

FESTIVAL D'ÉNERGIES

LE FESTIVAL A EU LIEU À SOULAC-SUR-MER LES 27 ET 28 MAI 2023.

Concerts, débats et surtout retrouvailles entre jeunes agents des Industries Électriques et Gazières... ça a été INTENSE !

« **Fiers de notre passé, auteurs de notre avenir** » était le fil rouge de cette « 17^e édition bis » de notre Festival d'Énergies.



ARBRE DE NOËL



Le spectacle centralisé du Noël de notre CMCAS est un moment essentiel de l'année. C'est l'occasion de réunir en un seul lieu tous les enfants des bénéficiaires, qui le désirent, et leurs accompagnateurs, pour un moment de partage, de retrouvailles et d'émerveillement.

En 2023, toujours dans le cadre de notre politique de faire profiter un maximum de bénéficiaires la CMCAS Valence a également ouvert ce spectacle aux petits enfants des ouvrants droit pensionnés.

Au total, ce sont près de 3600 personnes, qui, le 9 décembre, sur 3 créneaux au choix, ont choisi de profiter de l'animation. Un succès historique en termes de participation !

Le spectacle qui était proposé, « Émilie et les mondes magiques », est un conte musical pour enfants. Préalablement au spectacle, les enfants ont pu se faire maquiller, s'amuser

avec des jeux en bois, s'émerveiller devant des sculptures de ballons, sauter dans des structures de châteaux gonflables, goûter, et, bien sûr, rencontrer le Père Noël, et se faire photographier avec lui.

Au sortir du palais des congrès, les sourires et remerciements des bénéficiaires, petits-enfants, enfants, parents, et grands-parents, ont confirmé que ce genre d'animation correspond bien aux attentes.

Un grand succès également, en termes de satisfaction des participants !

De plus, pour que les fêtes de Noël soient encore plus belles, une carte cadeau spéciale a été offerte à tous les enfants jusqu'à 12 ans.

Vivement que l'on recommence l'année prochaine !

CHÈQUES VACANCES

Afin de permettre à plus de bénéficiaires de pouvoir profiter de leurs Activités Sociales, le conseil d'administration de la CMCAS Valence a voté, depuis 2023, la mise en place de chèques vacances. Ceux-ci sont gérés par l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

L'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), établissement public de l'Etat, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances, au moyen d'une gamme de services. En France, 4,6 millions de salariés bénéficient du Chèque-Vacances.



Les chèques vacances sont utilisables auprès de 133.000 professionnels dans les domaines du tourisme et des loisirs, de la culture, du sport et de la restauration.

Quelles en sont les conditions d'attribution à la CMCAS Valence ?

- Ouverts à tous les ouvriers droits (hors CDD), sous réserve de : avoir un historique strictement inférieur à 7 nuitées, consécutives ou non, dans le réseau CCAS l'année N-1 (tant sur les séjours à tour de rôle que sur les séjours à réservation directe).
- Être entré dans les IEG avant le 31/12/2022. Une seule demande sera prise en compte pour les familles composées de deux OD travaillant dans les entreprises de la branche des IEG. / Les alternants peuvent également en bénéficier.
- Pour une valeur nominale de chèque vacances de 300 €, le barème applicable est en fonction du coefficient social.

CHALET DES COMBEAUX

Les premiers travaux ont été réalisés avec la réfection du faitage du chalet. Différents devis ont été validés et devraient permettre la rénovation de l'ensemble des installations qui ont été vandalisées. D'autres travaux complémentaires sont à l'étude avec notamment la remise en peinture du chalet et le dépannage de l'éclairage du terrain de pétanque. Une fois le chalet rénové, la CMCAS Valence vous informera des conditions de prêts ou de location du local. La Commission Patrimoine met tout en œuvre pour que l'essentiel de ces travaux soient achevés avant l'été 2023, afin que les bénéficiaires puissent en tirer le meilleur profit.

ÉTANG DE SAINT-BONNET

Des travaux d'aménagement des berges de l'étang de Saint-Bonnet ont été réalisés au mois de mars. Ils ont permis d'améliorer les voies de circulation piétonnes autour de l'étang et de rehausser la plage par rapport au niveau d'eau de l'étang. Ainsi, toutes les conditions ont été réunies afin d'accueillir nos 110 adhérents de la section pêche des ASGE, et d'ouvrir la saison 2023 avec la pêche à la truite qui a eu lieu le 25 mars 2023 ! Merci aux membres de la Commission patrimoine pour avoir mené à bien ce projet de longue haleine.

VOS TEMPS FORTS



JANVIER - SLVIE 04
Voeux et galette



MARS - SLVIE 21
Sortie ski



JUIN - SLVIE 04
Sortie fête des mères



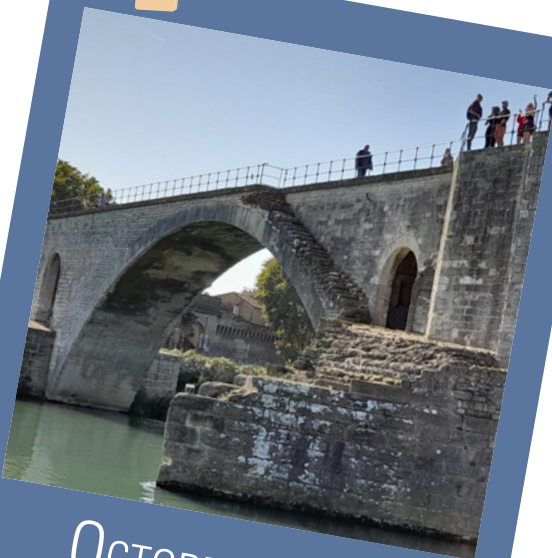
SEPTEMBRE - COMMISSION PENSIONNÉS
Fête du Roi de l'Oiseau



AVRIL - SLVIE 03
*Sortie
randonnée*



MAI - LES PIEDS TANQUÉS
Journée Gauloise



OCTOBRE - SLVIE 06
*Croisière sur le
Rhône*



DÉCEMBRE - SLVIE 11
*Repas de l'amitié
intergénérationnel*

QUELQUES CHIFFRES

20 152
BÉNÉFICIAIRES

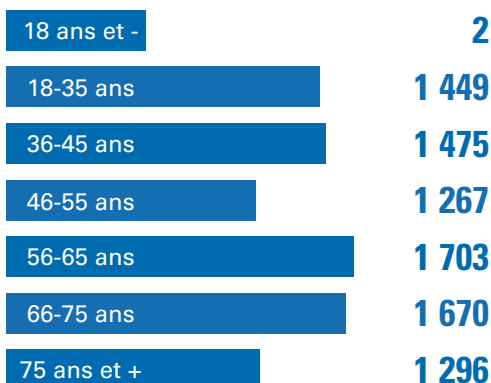
8 862
ouvranrs droit

11 290
ayants droit
(conjoints, enfants)

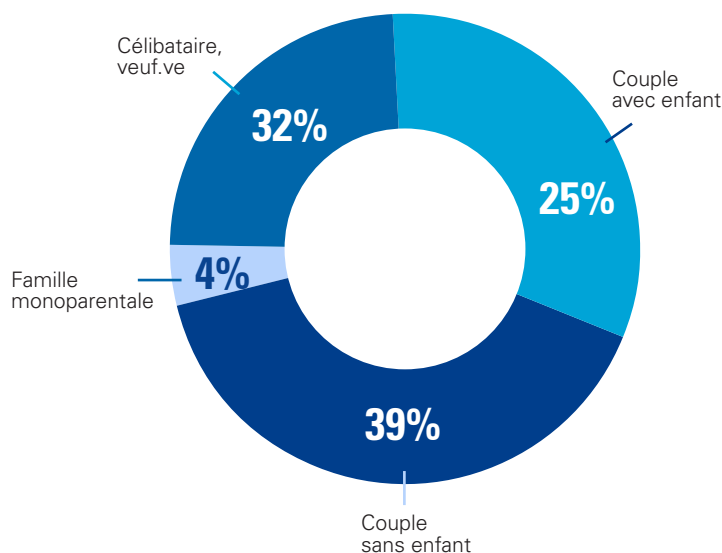
53%
d'actifs

47%
de pensionnés

RÉPARTITION DES OUVRANTS DROIT PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE



COMPOSITION FAMILIALE



RÉPARTITION PAR SLVIE

	SLVIE 03 ROMANS - BASSE ISÈRE TERSANNE	SLVIE 04 MONTÉLIMAR	SLVIE 05 LE CHEYLARD	SLVIE 06 PIERRELATTE	SLVIE 07 TRICASTIN	SLVIE 09 BOURG-LÈS-VALENCE CNR	SLVIE 11 AUBENAS	SLVIE 12 CHÂTEAU DU RHÔNE	SLVIE 13 CRUAS	SLVIE 21 VALENCE AGENCE
OUVRANTS DROIT	618	1425	100	1013	1759	187	530	187	1612	1397
CONJONTS	393	926	45	692	1231	130	312	147	1106	805
ENFANTS	222	211	17	161	2038	202	80	203	1778	560
TOTAL	1233	2562	162	1866	5028	519	922	537	4496	2762

UTILISATION DES OFFRES DES AS

En 2023, vous avez été **82,16%** d'ouvranrs droit de la CMCAS a participé à au moins une offre des Activités Sociales, soit une augmentation de 1,01 points par rapport à 2022.

NOS LUTTES SOCIALES

Mai, juin 2023



CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Le 14 avril, Le Conseil constitutionnel a validé les dispositions du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale prévoyant notamment un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation. Il a également censuré six articles considérés comme des cavaliers sociaux. Jamais une réforme globale des régimes de retraite n'avait été adoptée par le biais d'une loi de financement de la sécurité sociale, y compris une loi de financement rectificative. La décision du Conseil constitutionnel qui admet la constitutionnalité de l'opération législative constitue de ce point de vue un précédent nouveau. Le Président de la République a promulgué la loi dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 avril, précipitamment, alors qu'il avait 15 jours pour le faire.

Les différentes organisations syndicales condamnent cette nouvelle provocation du Président de la République à l'égard des millions de personnes qui se mobilisent, y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité.

L'intersyndicale considère que nous vivons une crise démocratique sans précédent, 94% des actifs ne voulant pas de cette réforme. Malgré sa promulgation, elle ne doit pas être appliquée. L'intersyndicale a appelé à poursuivre les assemblées générales, les différentes actions, grèves et mobilisations, dans tous les secteurs professionnels et à faire du 1er mai une journée de mobilisation historique pour obtenir le retrait de cette réforme.

Que ce soit en local, sur site, ou dans les rassemblements en villes, plus de 100 manifestations dans les départements de Drôme et d'Ardèche se sont déroulées dans un bon état d'esprit depuis le début de l'année.

Dans les IEG, tous les secteurs se sont mobilisés, de la production à la commercialisation, en passant par la distribution sans oublier l'aide des pensionnés et les acteurs des Activités Sociales (qu'ils soient professionnels ou bénévoles).

Ce combat a commencé à peser sur les ménages mais également sur les entreprises. Nous avons pu lire dans les journaux, qu'EDF avait une perte de production à hauteur d'un milliard d'euros depuis le mois de mars et avait pris un retard considérable sur le planning d'arrêt des réacteurs, mettant à mal les objectifs de production pour 2023.



La Cfdt est depuis le début contre cette **réforme injuste et brutale**, 64 c'est non !

Le gouvernement est entré dans la phase de rédaction des décrets d'application avec la suppression de notre régime spécial de retraite !

La Cfdt **refuse toute régression sur les pensions actuelles ou futures**. Une première réunion de concertation avec les employeurs de la branche s'est tenue le 04 mai.

La Cfdt a porté plusieurs revendications :

1. les mesures d'âge ne peuvent s'appliquer dans les IEG qu'au 1er janvier 2027
2. avoir les garanties que la clause du grand père soit financée pendant 80 ans
3. toutes situation individuelles complexe doivent être traité dans l'intérêt des salariés.
4. l'accord de branche pour les nouveaux salariés à partir de septembre 2023 devront intégrer les pénibilités et bonifications service actif aller au-delà des 10 jours actuels.
5. la Cfdt revendique le financement par les employeurs d'une retraite complémentaire pour les nouveaux salariés.



Depuis la première mobilisation du 19 janvier 2023, la CGT a des **revendications claires** : pas de recul de l'âge de départ, pas d'allongement de la durée de cotisations.

Il s'agit là d'un **déni et d'un mépris total** du rejet massif porté par toutes nos organisations, par les travailleurs et travailleuses et par l'opinion publique. Cette **opposition largement majoritaire** s'exprime dans le pays, depuis le 19 janvier, avec de **puissantes mobilisations** à l'appel de toutes les organisations syndicales et de jeunesse, mais aussi au travers **des actions et des grèves**.

Cette réforme est perçue, à juste titre, comme **brutale et injuste** par les travailleurs et travailleuses et la jeunesse qui ont tous et toutes bien compris qu'ils et elles devront travailler plus longtemps sans que jamais le patronat, ni les employeurs publics ne soient mis à contribution.

Sur notre CMCAS, les camarades de la CGT CNR ont mis en place un **piquet de grève** à Bollène et bloqué la navigation depuis le 14 mars (dégagés par la gendarmerie le 5 avril) afin de montrer leur mécontentement sur **la destruction future de notre statut**.



La CFE Énergies poursuit le combat, avec l'intersyndicale, contre la ré-forme des retraites.

Le front de l'ACTION SYNDICALE ET MILITANTE

Ce sont toutes les mobilisations, à EDF et dans les autres entreprises des IEG, mais aussi au niveau interprofessionnel, dans les manifestations ou encore sur les lieux de mobilisation. Plus les initiatives et les mobilisations sont nombreuses et puissantes, plus elles alimentent la pression sociale qui pèse sur les parlementaires lors des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La mobilisation de TOUS les salariés doit se poursuivre. Nous en avons besoin car cette rude bataille se joue sur trois fronts interdépendants !

Le front de l'ACTION POLITIQUE

Il s'agit d'un front d'opposition au Sénat et à l'Assemblée. Il se concrétise notamment par des amendements, par des arguments versés aux débats dans les hémicycles. La CFE Énergies entretient pour cela des échanges nourris et constants avec les parlementaires de tous bords pour les appuyer dans leur combat contre-réforme et convaincre ceux qui doutent... pour que le Gouvernement n'ait pas de majorité. C'est un vrai travail de lobbyiste réalisé par les équipes de l'Alliance CFE Énergies.

Le front de l'ACTION LEGISLATIVE ET JURIDIQUE

Moins visible pour l'instant, cette action est menée par la CFE Énergies. Elle consiste à identifier et travailler sur tous les éléments qui paraissent non constitutionnels dans cette réforme pour qu'ils soient ensuite soumis à la censure du Conseil Constitutionnel. C'est notre **« arme fatale »**, celle que l'on dégage lorsque tout le monde pense que les jeux sont faits. Les sénateurs ont d'ailleurs déjà annoncé la couleur tout au long de la semaine !

La CFE Énergies est pleinement mobilisée à tous niveaux pour obtenir le retrait de cette réforme. À vous de nous aider pour mettre la pression sur les parlementaires dans cette dernière ligne droite.



49.3 OU PAS : LA RÉFORME ON N'EN VEUT PAS !

Avec le rejet des motions de censure déposées contre le projet de réforme des retraites lundi 20 mars, le Parlement achève l'examen de ce texte. Sur le plan législatif, la loi est adoptée et va désormais être examinée par le Conseil constitutionnel. Sur le plan de la légitimité, c'est autre chose.

La décision de recourir au 49.3 pour faire adopter son projet de réforme des retraites est un **aveu d'échec** pour le gouvernement. Échec à expliquer, échec à convaincre, échec à légitimer un **projet injuste et brutal**, combattu depuis le 19 janvier dans la rue et par la grève dans le cadre de mobilisations historiques et massives dans toute la France. [...]

Frédéric Souillot

pouvoir d'achat

Décembre 2022, janvier 2023



Les attentes sont fortes, les urgences sont nombreuses. Et la première d'entre elles, c'est le pouvoir d'achat, qui ne doit pas nous faire perdre de vue la question de l'augmentation des salaires.

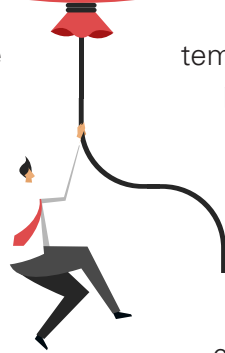
Face à cette question du pouvoir d'achat, les différentes rustines se multiplient : bouclier tarifaire, indemnité inflation, ristourne sur les carburants, viennent s'ajouter aux diverses primes d'activité ou de pouvoir d'achat... Le gouvernement avait promis une nouvelle aide à la rentrée : nouvelle indemnité inflation ou chèque alimentaire, peu importe la forme. Certes, c'est toujours bon à prendre et quand ça tombe, ça permet souvent de respirer un peu. Mais attention au retour de bâton, cela reste ponctuel et ce n'est pas du salaire. Car la réponse pérenne, durable, ce doit être des augmentations de salaire ! Pour cela, le gouvernement dispose de deux leviers d'action : le coup de pouce au Smic et le point d'indice dans la fonction publique. Il dispose même d'un troisième levier en direction des retraités si l'on inclut la revalorisation des pensions. Et sur ces trois leviers, tout reste à faire ! Concernant le Smic, le gouvernement n'a plus décidé de coup de pouce depuis longtemps, laissant jouer les mécanismes automatiques de revalorisation chaque année au 1^{er} janvier et en fonction de l'inflation lorsque celle-ci dépasse les 2 %. Sur le Smic, un véritable coup de pouce serait d'atteindre 1 500 euros tout de suite et enclencher ainsi une réelle dynamique de négociation salariale dans les branches et les entreprises. Ne vous inquiétez pas pour les députés et les sénateurs, ils ont eu droit à 250 euros d'augmentation. Agents des finances, personnels du nettoyage, salariés du secteur de la métallurgie, des énergies, profs, tous les corps de métier se rejoignent : cette mise à mal du pouvoir d'achat, révélatrice de salaires trop faibles, et ce, d'autant plus que l'inflation augmente de mois en mois. Les salariés ne demandent pas la charité, ils ne demandent pas un chèque alimentaire, une indemnité inflation, une prime Macron, ils revendiquent d'être rémunérés, justement, de leur travail.

Parce que la reconnaissance effective, le partage de la valeur travail, c'est le salaire ! Parce que le salaire doit permettre à tout un chacun de vivre dignement du travail. La question du pouvoir d'achat est devenue une urgence. Or, pour l'instant, sur le pouvoir d'achat les réponses qui y ont été apportées ou annoncées ne sont pas toujours, depuis de nombreuses années, l'augmentation des salaires. Relance des outils de production carbonés, plafonnement temporaire des prix du gaz induisant la volatilité à venir des prix de l'énergie, aide aux entreprises, grand plan EcoWatt1 et mesures de sobriété jusqu'à l'incitation du port du col roulé : la crise de l'énergie met en difficulté l'exécutif. Ce dernier revisitera peut-être sa feuille de route pour, espérons-le, plus de souveraineté, de sécurité d'approvisionnement, de synergies dans nos activités et un réel plan long terme délesté du tout libéralisme. Mais il est légitime d'en douter ! Face au choc, les messages de sobriété se multiplient en cette rentrée avec la maladresse désormais habituelle comme l'annonce de «la fin de l'abondance ».



Alors que, dans le même temps énergétique et ne peuvent se chauffer comme ils le souhaitent... L'hiver dernier, Français déclaraient souffrir du froid.

Dans cette ambiance anxieuse, faut-il s'attendre à un « Waterloo le prédisent certains experts (réf. : Javier Blas de l'agence Avec un défaut de marge potentiel de 7 GW, le risque de au sérieux en cas de grand froid cet hiver. La conjugaison climatiques (sécheresse), des problèmes industriels, de la et d'une politique anti-monopole de service public, voulue par Bruxelles, alimente cette crainte. Raisons pour lesquelles une réforme structurelle du marché européen de l'électricité est désormais dans les objectifs de l'État.



temps, près de 12 millions de Français subissent la précarité énergétique et ne peuvent se chauffer comme ils le souhaitent... L'hiver dernier, Français déclaraient souffrir du froid.

En sus, ce qui a fait réagir la commission (et donc le gouvernement), c'est le Portugal et l'Espagne qui sont sortis des prix du marché par dérogation. Ce qui leur a permis de sortir un prix 4 fois inférieur au prix du marché de gros, car calé sur leur propre mix énergétique et non sur le coût marginal gaz/charbon. Pour rappel, la France a un mix essentiellement basé sur le nucléaire et l'hydraulique. Cette indexation des prix de marché sur le gaz/charbon est donc aberrante ! Face au manque de capacités, beaucoup, aujourd'hui, regrettent la fermeture de Fessenheim (1,8 GW). En effet, une nouvelle prise de conscience émerge sur le fait que le nucléaire est une énergie décarbonée.

Mais pour pallier la débâcle énergétique, le pays refait appel à ses anciennes centrales thermiques et met en stand-by sa baisse de trajectoire CO2. Pour répondre aux besoins immédiats et croissants, Cordemais2 pourtant promis à la « mort » que le Havre continue de fonctionner. Son sort n'est toujours pas fixé malgré des solutions technologiques avancées pour se décarboner (usine de pellets avec le projet « Ecocombuste »3, captage de CO2, puits de carbone, etc.). Tout comme les 12 réacteurs nucléaires, elle est toujours prévue dans la loi pour une fermeture prochaine. Cette dernière a été décalée en 2024-2026 alors que son service a triplé depuis 2021. Malgré toutes les injonctions paradoxales subies depuis des années, les salariés d'EDF ont une nouvelle fois répondu présent face au plan Excell4, à un plan de bataille gigantesque de maintenance post-Covid5, et aux problèmes de CSC6. Sur ce dernier point, les innovations qu'ils ont su déployer à toute vitesse pour réparer les microfissures nous ont fait gagner près de 4 ans sous le regard attentif de la planète nucléaire.

Gageons qu'ils seront récompensés et considérés à la hauteur de leurs efforts avec une requalification salariale digne de leur investissement...

Car, pour finir, c'est tout un pays et son économie qui en dépendent !





L'inflation demeure à un niveau élevé. Selon les chiffres officiels, elle se situe à hauteur de 6,5% en moyenne entre août 2021 et août 2022. Durant la période estivale, les salariés ont perçu de façon plus forte la dégradation de leur situation financière. Comme les prix, la colère monte encore !

Parce que les employeurs de la Branche continuent à sous-estimer les effets de la perte du pouvoir d'achat des agents, et suite aux Commissions Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation qui se sont déroulées les 13 et 22 septembre 2022. La Cfdt a décidé de maintenir le boycott des Institutions Représentatives du Personnel. Il est impératif que la prochaine négociation du 6 octobre aboutisse à une prise en compte réelle et sérieuse des effets de l'inflation sur notre quotidien !

Par son absence aux instances représentative, la Cfdt souhaite signifier à la Direction que le versement de primes ciblées n'est pas à la hauteur des difficultés rencontrées par toutes celles et ceux qui portent le service public de la distribution d'électricité. La Cfdt tient à rappeler également que les mesures salariales ne sont pas là pour répondre à l'inflation mais bien pour récompenser le travail et l'engagement des salariés sur l'année écoulée...La Cfdt ne se satisfait pas des « mesurette » accordées pour 2022 et des prévisions pour 2023 largement en dessous de l'inflation réelle. Pour les retraités le montant des retraites a été revalorisé de 4% au 1er juillet 2022 mais cela est-il suffisant ?

- Les salariés et les retraités ont des loyers à payer !
- Les salariés et les retraités ont des bouches à nourrir !
- Les salariés et les retraités ont des dépenses de rentrée scolaire à assurer !
- Les salariés et les retraités souhaitent garder leur dignité !

En boycottant les IRP la Cfdt rappelle qu'elle a, à plusieurs reprises, fait des propositions concrètes à la Direction pour réduire fortement l'impact de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat de tous les agents. À ces propositions, la Direction a systématiquement renvoyé sur les mesures étatiques dont nous attendons encore les modalités de mise en œuvre. Dans tous les cas, il est important que nous respectons toutes et tous les consignes décidées en intersyndicale. **Nous sommes plus forts ENSEMBLE** face à des Directions sourdes à nos demandes. Notre force c'est notre capacité à rester soudés sur ce sujet. À travers cette prise de position, nous appelons tous les salariés de la branche I.E.G à se mobiliser et à soutenir la posture de la Cfdt pour la préservation de leurs intérêts. Le pouvoir d'achat est en berne et ne cesse de diminuer au fil des années. Cette inflation est partie pour s'installer, et dépasse actuellement les 6 %. Les propositions ne sont pas à la hauteur de l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat. Le personnel a perçu les premières propositions comme insuffisantes, voire inacceptables ! Nous attendons une réelle prise en compte de la part des employeurs de la Branche des IEG et attendons de nouvelles propositions décentes permettant au personnel de retrouver un pouvoir d'achat digne de ce nom.



Dans un contexte inflationniste très important, remplir le réfrigérateur, accéder à la culture, partir en vacances devient difficile pour bon nombre de travailleurs de ce pays comme pour les salariés des IEG et les retraités. À l'appel de la CGT, des **DIZAINES DE MILLIERS d'AGENTS des IEG se sont MOBILISÉS MASSIVEMENT** (grèves et manifestations) ces derniers mois, en réfutant les propositions des employeurs et exiger une réelle augmentation des salaires. Lors du Conseil d'administration de la CCAS du 21 juin, et du CA de la CMCAS Valence du 27 septembre, la CGT a réaffirmé que les questions de pouvoir d'achat sont de la responsabilité des employeurs pour les salaires et du gouvernement pour les prix à la consommation. Les conquêtes sociales se sont obtenues grâce à la mobilisation des salariés. En phase avec les revendications du personnel, le président de la CCAS a rappelé que les offres CCAS vacances et colonies, n'ont pas subit d'augmentation des tarifs.



FO Énergie et Mines estime qu'il est urgent de reconnaître l'engagement et l'investissement des personnels. Représentants des employeurs essayez de garder à l'esprit que celles et ceux qui permettent aux entreprises de créer des richesses sont les salariés qui les composent. À chaque évènement où les services publics sont plébiscités, nombreux sont ceux qui félicitent, remercient, congratulent les salariés des Industries électriques et gazières qui par leur engagement contribuent à permettre la continuité d'activité essentielle. Pour FO Énergie et Mines il serait indigne de ne pas convertir cela par une juste reconnaissance salariale.



LOIN DU COMPTE !

Lors de la CCPNI du 22 septembre, les employeurs sont venus avec de nouvelles propositions pour couvrir la flambée de l'inflation que nous connaissons depuis 1 an et pour au moins encore 1 an. Alors que la hausse des prix à la consommation hors tabac devrait atteindre sur deux ans, 2022 et 2023, près de 10 %, les employeurs répondent par :

- Une proposition de revalorisation de 1 % au 1er juillet 2022 (au lieu du 1er octobre) et 1,5 % au 1er janvier 2023, soit une augmentation de 2,8 % (en incluant les 0,3 % de début 2022) !
- Une revalorisation complémentaire de la grille de salaire pour les NR compris entre le NR 50 et le NR 235.

Selon les entreprises, 30 à 50 % des salariés seraient donc totalement exclus de cette mesure complémentaire et de nombreux autres n'en tireraient que quelques euros par mois. Entre SNB (2,8 %) et mesure complémentaire (entre 0 et 2,09 %), les employeurs proposent donc de revaloriser les salaires des IEG entre 2,8 % et 4,89 %.

Nous sommes très loin du compte !

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, ces propositions sont insuffisantes pour une majorité de salariés et excluent volontairement l'encadrement. Les employeurs doivent encore améliorer leur proposition sur le SNB qui bénéficie à tous les salariés de la Branche, sans exclusion.

Car l'inflation, elle, ... ne fait pas d'exclusion ... et touche tous les salariés !



LES HEURES MOYENS BÉNÉVOLES

Les heures moyens bénévoles ont été approuvées par la majorité des votants. Elles sont distribuées par la CMCAS entre les salariés souhaitant s'impliquer dans les commissions et la proximité, après délibération de leur conseil d'administration. Le président de la CMCAS, avec l'accord du conseil d'administration, peut les allouer à tout salarié désireux de s'impliquer, ce qui favorise une répartition plus équitable des heures de proximité.

Chaque année, nous devons voter pour la répartition de ces heures, qui ont historiquement été utilisées pour répartir les heures de commission entre les différentes organisations syndicales en fonction des résultats des élections de CMCAS. Cependant, la quasi-totalité des heures de proximité était attribuée à une seule organisation syndicale, indépendamment des résultats des élections de SLVie ou de CMCAS.

Les heures moyens bénévoles sont des ressources allouées aux organismes sociaux responsables des activités sociales, en plus de la dotation prévue par l'article 25. Elles sont réparties entre les heures de commission et les heures de proximité, avec un volume fixé pour les administrateurs de CMCAS au niveau de la branche. La répartition des heures entre les administrateurs de CMCAS vise à introduire plus de flexibilité tout en assurant le bon fonctionnement des différentes structures.

L'accord sur les moyens bénévoles, signé en janvier 2023 par la CFE et la CFDT, et dénoncé par FO, a été contesté par cette dernière en raison de la diminution des heures allouées pour le fonctionnement des Activités Sociales. FO Énergie refuse de se contenter d'une diminution d'heures, arguant que cela compromettrait le bon fonctionnement des commissions des CMCAS et favoriserait la fusion des CMCAS au détriment de la proximité avec les bénéficiaires.

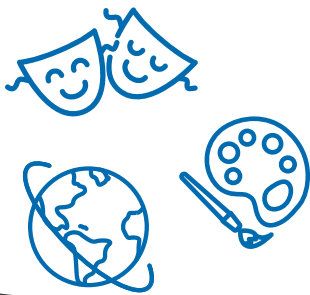
Face à cette opposition, FO Énergie a dénoncé l'accord et a invité la CGT à faire de même, mais cette dernière a implicitement accepté l'accord en ne le contestant pas. Cela a conduit FO à critiquer toute plainte concernant la réduction des heures dans les CMCAS, y compris celle de la CMCAS de Valence.

L'enveloppe annuelle attribuée pour les détachements des administrateurs est répartie entre les fédérations syndicales en fonction de leur audience nationale constatée lors des dernières élections. Les heures restantes sont ensuite attribuées aux salariés souhaitant s'investir dans les commissions ou la proximité, sans obligation d'appartenance syndicale.

La répartition des heures se fait en respectant les accords précédents, avec une demande d'équité plus prononcée, notamment pour les heures de proximité. Les administrateurs de la CMCAS de Valence appellent à une répartition plus équitable des heures, alignée sur les résultats des élections des CMCAS, afin de promouvoir de nouvelles initiatives bénéfiques pour tous les bénéficiaires.

Malgré les divergences, l'alliance CFE, CFDT et FO prône une répartition plus équitable des heures entre les délégations et les SLVie, dans le but de fournir des prestations de haute qualité répondant aux aspirations des bénéficiaires. Ils encouragent la collaboration et la co-construction pour faire évoluer les activités sociales afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

Salvador Carinena, Guarra Cantos, Maxime Allibert



VOS ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

TOUTE L'ANNÉE, EN PROXIMITÉ, POUR TOUS LES GOÛTS ET POUR TOUS LES ÂGES, LA CMCAS VALENCE ORGANISE DES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS.

Dans la continuité de ce qui était proposé l'année dernière, nous pouvons remarquer que la participation de la CMCAS pour le sport fait encore un bon en avant.

En effet, malgré une baisse des effectifs du club omnisport, les aides sportives et culturelles sont plébiscitées par les bénéficiaires et les chiffres peuvent en témoigner.

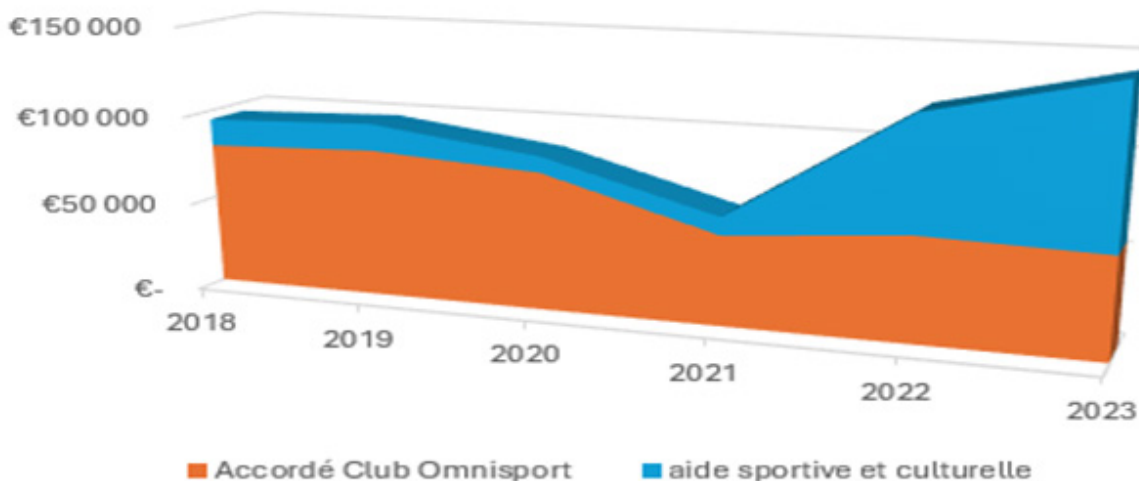
La CMCAS continue d'accorder de l'importance au club omnisport et aux 733 bénéficiaires en attribuant 55 700 € soit 76 € par bénéficiaire en moyenne sur l'ensemble des sections.

Cette moyenne est deux fois supérieure à l'aide sportive et culturelle car la CMCAS préfère favoriser les sections de son club omnisport.

Comme les demandes des bénéficiaires évoluent, la CMCAS s'adapte aux différents modes de vie de chacun et l'aide sportive et culturelle répond parfaitement aux 2 425 bénéficiaires qui en ont fait la demande, pour une participation moyenne à 36 €.

En 2023, le budget pour le sport a encore progressé pour arriver à 142 444 €, soit près de 20% du budget de la CMCAS.

évolution des aides sportives



SÉJOURS ET DÉPARTS EN VACANCES

2 125

partants distincts en séjours adultes pour la CMCAS Valence en 2023

Taux de départ de 24%

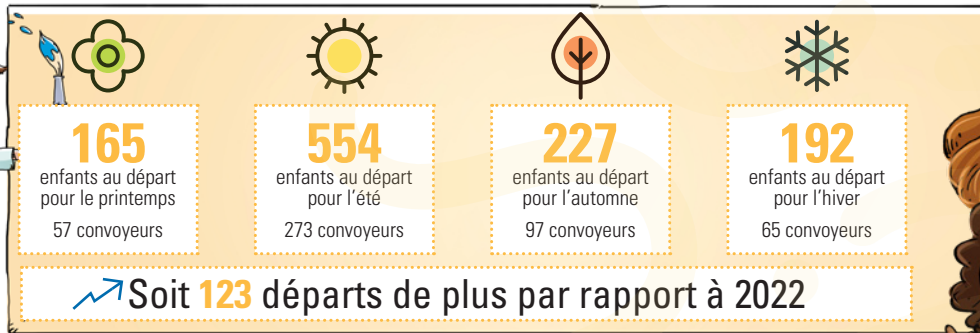
Soit +6,6% que le taux national

3 647

séjours adultes effectués en 2023



LES PETITS BÉNÉFICIAIRES



1 138
départs en colos en 2023

45
jumelages ont pu être honorés

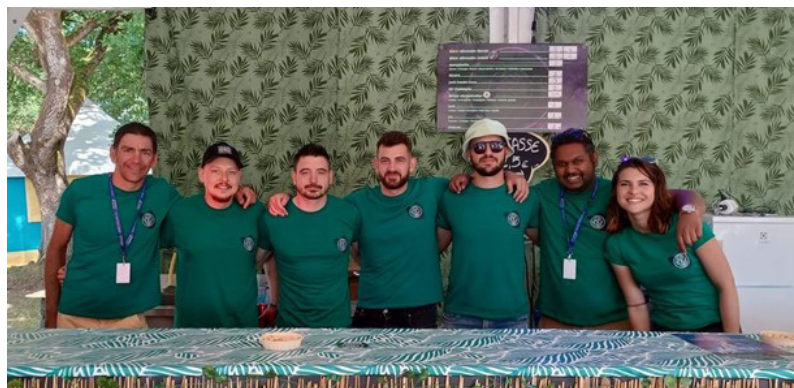
119
enfants ont participé aux petits mercredis



LES JEUNES AGENTS

FESTIVAL D'ÉNERGIES DE SOULAC

27 & 28 MAI 2023



Une réussite pour le stand de la CMCAS Valence !

Les festivals se suivent mais ne se ressemblent pas. Pour cette édition 2023, le stand de la CMCAS ne faisait pas partie du village Rhône-Alpes. Il a été isolé des animations, mis à l'écart.

Les bâtisseurs ont réussi, malgré tout, à attirer les festivaliers. À tel point que le stand était rempli pendant toute la durée du festival. Pour finir, un bilan plus que positif puisque tous les stocks de boissons et de nourritures ont été écoulés dès le samedi à la fin de la nuit.

Le Président et le Secrétaire Général de la CMCAS Valence sont venus féliciter, remercier et aider l'équipe qui a bâti et représenté la CMCAS Valence lors de ce festival.

QUELQUES CHIFFRES

293 bénéficiaires présents

7 agents d'Enedis, EDF Cruas, EDF Tricastin, et de l'UFPI ont bâti le stand.

3 DJ ont assuré l'animation

La CMCAS avait accordé un budget de **18 000€** pour un consommé à **17 335,34€**, (le budget a donc été respecté).



LES PENSIONNÉS

La Commission pensionnés s'était légèrement éteinte en 2022, n'ayant pas de président. L'année 2023 fut le début de la renaissance de celle-ci, avec 2 activités proposées : la journée « formation agi route » et le séjour au Puy-en-Velay pour la fête médiévale « le roi et l'oiseau ».

Vos ACTIVITÉS



La Commission Pensionnés vous avait proposé, du 13 au 17 septembre au Puy-en-Velay, **la Fête du Roi de l'Oiseau**.

Jeudi 13 septembre 2023 au matin, nous étions 31 bénéficiaires à quitter la Drôme en direction du Puy-en-Velay.

L'ouverture des festivités se faisant en soirée ce jeudi 13, nous avons eu le temps de nous reposer au Centre de Vacances de Saint-Julien-Chapteuil, de flâner ou jouer quelques parties de pétanque avant de rejoindre Le Puy-en-Velay pour déambuler dans ses rues pavées, et de festoyer.

« Cette cité, au-delà du rassemblement populaire, nous invite à un rendez-vous culturel prenant prétexte d'un ancien et authentique concours d'archerie pour se replonger dans son passé glorieux ».

Ainsi, du nord au sud du département, entre les temps forts de la Fête du Roi de l'Oiseau, la découverte de la pittoresque Cascade de la Beaume, le grand marché d'Yssingeaux et la visite de la Chaise-Dieu avec son imposante abbaye vieille de 1000 ans, les journées riches en visites culturelles ont été bien rythmées. Un programme diversifié qui n'a pas laissé indifférents nos participants. Au retour de La Chaise-Dieu, le deuxième temps fort de cette manifestation Renaissance sera la finale du concours d'archerie.

Et pour la première fois en 38 ans, la victoire de Katia Tejada fera d'elle, Reine de l'Oiseau 2023 et de Alexis Moyon, son Prince.

Convivialité et ambiance plutôt bon enfant tout au long de ce séjour ont permis la formation de petits groupes qui se retrouvaient à la croisée des ruelles, à l'heure du dîner. Ce séjour axé sur le bien vivre ensemble nous a enchanté.

SESSION DE RÉVISION DU CODE DE LA ROUTE [AVEC AGIROUTE]



La Commission pensionnés vous avait également proposé une **session de révision du code de la route avec Agiroute** le vendredi 24 novembre au Domaine des Roches.

Cette session ouverte à tous, avait pour but une mise à niveau au code de la route, et conseiller ceux qui en ont besoin, afin de ne pas renoncer à la conduite et de garder confiance.

Une sensibilisation aux gestes de premiers secours a également été dispensée l'après-midi par un intervenant extérieur.

Le midi, un repas avec traiteur a été partagé.

L'année 2024 sera remplie de nouvelles aventures

- Des représentations théâtrales
- Un « Séjour en alsace »
- Un « Séjour dans les Pyrénées orientales »
- Une « Sortie carrières de lumière et Baux de Provence »
- Une « Journée Agiroute »
- Une « Journée rompre l'isolement »
- Accueil des nouveaux pensionnés
- Visite de la grotte Cosquer et Museum...

LE PATRIMOINE DE LA CMCAS

La CMCAS de Valence dispose d'un patrimoine local important, permettant aux bénéficiaires de profiter de loisirs près de chez eux. La variété de ces installations procure un large choix d'activités à l'ensemble des bénéficiaires (sport, détente, activités culturelles et sociales), mais nécessite en contrepartie une attention particulière de la Commission Patrimoine pour son maintien en état de propreté et sécurité acceptable.

Le patrimoine est également l'un des plus gros postes de dépense de la CMCAS Valence (plus d'un million et demi d'euros dépensés au cours des dix dernières années) ; l'année 2023 aura été l'année des choix financiers, techniques et règlementaires, qui ont dû être réalisés pour ramener ce poste de dépense à une valeur acceptable et en accord avec nos Activités Sociales. Le coût d'exploitation et de maintenance de notre Patrimoine s'élève pour 2023 à 61800€, soit environ à 10 % du budget de la CMCAS.

Vous trouverez ci-après les principaux travaux et l'ensemble des dispositions, validés par la Commission Patrimoine dans un souci de réduction des coûts d'exploitation et de maintenance et celui d'apporter satisfaction à l'ensemble des bénéficiaires.

L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS 2023

CHALET DES COMBEAUX

Ce chalet est situé à proximité du barrage hydraulique de Bourg Les Valences. Il permet l'accueil de nos bénéficiaires sur son parc pique-nique, son terrain de pétanque et sa salle de réception.

Ce site était malheureusement fermé aux bénéficiaires depuis 2019 en raison d'actes de vandalisme ayant entraîné d'importantes dégradations. Il a pu enfin rouvrir après de nombreuses démarches administratives et techniques auprès des experts, courtiers d'assurance, et artisans.

Dans le cadre de sa rénovation, vous trouverez ci-joint les travaux réalisés en 2023 avec l'appui de la Commission Patrimoine et du service gestion PT DDA CCAS :

- Réparation du faitage
- Réparation de l'éclairage du terrain de pétanque
- Rénovation menuiseries, huisseries et mobilier d'intérieur
- Remise en peinture du local

Le coût global de l'ensemble de ces travaux s'élèvent à 21168 €. Une participation financière a été demandée à la CNR de Bourg Les Valence, mais elle a été déclinée par sa direction, laissant à la CMCAS de Valence l'ensemble des frais.

Le chalet des Combeaux rénové rejoint ainsi notre panel de salles de réception, à disposition des bénéficiaires des IEG, des associations culturelles et des employeurs des IEG.





ÉTANG DE SAINT-BONNET

L'étang de Saint Bonnet de Valclérieux situé dans la Drôme des Collines, propose des activités de pêche de poisson en eau douce avec la section pêche des ASGE, composée d'une centaine d'adhérents.

La Commission Patrimoine a permis l'aménagement et sécurisation des berges de l'étang par l'entreprise ANDRE TP sous l'œil averti des membres de la section Pêche ASGE. Le montant nécessaire à l'ensemble de ces travaux a été de 2600€.

La commission patrimoine souhaite à notre club de pêche, d'attraper de gros poissons et de bien profiter de ce havre de paix !

CMCAS DE VALENCE

La CMCAS de Valence accueille dans ses bureaux les professionnels de la plaque Rhône-Alpes, œuvrant notamment pour le territoire Dauphiné Drôme Ardèche, ainsi que les membres du bureau du Conseil d'Administration.

L'entretien et le suivi d'exploitation de cette installation est également du ressort de la Commission Patrimoine qui en 2023 a validé l'aspect technique et permis le financement des travaux suivants :

- Mise en place de film protection thermique sur les fenêtres de la CMCAS (3804 €) pour limiter la chaleur dans les bureaux.
- Entretien et maintenance de la climatisation générale du bâtiment.
- Entretien des espaces verts avec notamment la gestion d'un contentieux avec la mairie de Valence concernant la présence d'une haie de Pyracanthas (buissons avec de grandes épines) en limite de propriété (jugée gênante et dangereuse pour la voie publique).

LES CONVENTIONS AVEC LA CNR

Les conventions avec la CNR, pour la location des terrains de certaines de nos installations, arrivaient à terme en 2023. Elles ont dû être renégociées afin de pouvoir continuer d'exploiter certaines installations (à Bourg Les Valence et Châteauneuf du Rhône).

Ces démarches règlementaires et administratives étant relativement longues, ces conventions seront définitivement validées en 2024. La durée des conventions, prévue et demandée, est de 5 ans minimum.

Ces conventions concernent les terrains des installations suivantes :

- Chalet des Combeaux à Bourg Les Valence
- Terrain de Ball Trap à Châteauneuf du Rhône
- Salle de réception des Riailles à Châteauneuf du Rhône

Une attention particulière est portée sur le suivi de cette affaire par la Commission Patrimoine et la CMCAS de Valence, afin qu'elle aboutisse le plus tôt possible.



DOMAINE DES ROCHES

Le Domaine des Roches à Savasse, ouvert à l'ensemble des bénéficiaires, s'étend sur 7ha. Il comprend une base nautique, des cours de tennis, un terrain de pétanque, un parc ombragé, et des salles de réceptions ou d'activités. Ces infrastructures permettent d'accueillir des réunions et des activités sociales, culturelles et sportives, ou des festivités familiales.

Le coût d'exploitation et de maintenance de ce site est le plus important : il a été de 26 000€ pour 2023.

L'entretien du parc

2 conventions sont en cours d'élaboration et/ou déjà en application :

- L'une avec l'école Sylva Campus qui est chargée de la réalisation des travaux paysagistes et de bucheronnage
- L'autre avec le CFPF de Châteauneuf du Rhône, en charge de l'élagage des arbres avant abattage.

Ces conventions s'inscrivent dans un projet avantageux pour la CMCAS et pour les écoles. Ils permettent la formation de jeunes étudiants tout en garantissant un coût limité pour l'entretien des espaces verts.

La convention avec l'école Sylva Campus a été validée en fin 2023. L'autre convention est en cours d'écriture et doit être finalisée en 2024.

La gestion des déchets verts

Les déchets verts produits sur le parc sont un véritable enjeu environnemental, écologique et financier.

En effet, le volume de déchets créés sur un parc de 7ha, nécessitant des travaux de tontes, de débroussaillage, de taillage de haies, élagage et abattage d'arbre, est forcément très important, et nécessite bien entendu des moyens techniques et humains adaptés !

L'écobuage et l'incinération des végétaux étant maintenant interdit, il nous a fallu trouver des solutions palliatives.

En 2023, nous avons notamment sollicité les services municipaux de la mairie de Savasse, et sommes dans l'attente d'une réponse. Nous avons alors décidé avec nos partenaires de réaliser des campagnes de broyage sur site et d'épandre les copeaux végétaux produits sur le domaine.

Nous avons également permis :

- À l'école de bucheronnage de récupérer les troncs de bois coupés, conditionnés en longueur de 2 m, pour être utilisés à des fins pédagogiques dans leur école (permis de tronçonnage)
- À différents bénéficiaires de récupérer les bûches de bois pour alimenter leurs cheminées.

La Commission Patrimoine est consciente que la gestion des déchets verts est un vrai problème. Elle reste ainsi à l'écoute de toute proposition permettant le traitement de ce type de déchet à condition que les règles environnementales soient respectées, et le coût financier acceptable.

Le club de pétanque « Les Pieds Tanqués »

L'AG des « Pieds Tanqués » nous a alerté sur l'état des abords du club de pétanque car des déchets de diverses natures s'y sont accumulés depuis de nombreuses années. Ces déchets métalliques, verts, DIB, etc., nécessitaient notre intervention pour leur élimination via des filières adaptées.

Nous avons donc dû en 2023 rechercher ces filières d'élimination économiquement viables.

Le but de cette démarche est bien entendu de retrouver un environnement propre, apportant satisfaction à tous nos bénéficiaires utilisateurs du parc et aux adhérents du club de pétanque.

La suite en 2024...

Autre : le remplacement du chauffe-eau dans le local du club de pétanque est également réalisé en 2023. Le matériel acheté par la CMCAS est installé par les adhérents du club « Les Pieds tanqués ». Merci à eux !

Les salles de réunion et réception

Des projets de réaménagement et rénovation de salles sont à l'étude.

Il s'agit :

- De la salle Escalade pour laquelle des travaux sont nécessaires (nettoyage, évacuation de matériels, reprise de l'alimentation électrique, changement des convecteurs, réparation des sanitaires).
 - De la salle des Pensionnés appelée encore salle formation informatique, pour laquelle il est prévu d'évacuer le matériel informatique obsolète, et non utilisé, afin d'en faire une salle de réunion.
- Ces projets ont été validés par la commission Patrimoine et doivent aboutir en 2024.



Autres actions réalisées pour le domaine en 2023

- Non renouvellement par la CMCAS de Valence de la convention de l'ouvrier entretien CCAS PT DDA du Domaine des Roches (45 000 euros/an)
- Résiliation des contrats avec les Fournisseurs d'Accès Internet Orange Business et Nordnet (aucun utilisateur sur le domaine et coût important)
- Modification des conditions générales de contrat de fourniture en eau potable
- Modification de contrat d'assurance (matériel Domaine des Roches)
- Modification du contrat de contrôles réglementaires des installations électriques
- Réparation clôture du domaine suite à dégradation par voisinage (exploitant agricole)
- Sollicitation assurance suite à effondrement du faux plafond de la cuisine de la salle Voutée des Grandes Roches
- Constat dégradation des gouttières des Petites Roches – Réparation à envisager en 2024

La poursuite du projet de la Maison d'Elliot

Vu les investissements réalisés et les charges d'exploitation de ces dernières années (pour rappel, 1,5 M€ en 10 ans), l'état des installations est considéré comme peu satisfaisant. Un état des lieux a été réalisé l'année dernière (en 2022), montrant que le niveau de dégradation des installations et notamment du château est relativement prononcé, générant des problèmes d'hygiène et de sécurité. Il est à noter que ce constat nous a conduit à interdire l'accès de certaines installations. Aussi, une série d'expertises sur site en 2023 ont montré que la seule rénovation du château Grandes Roches nécessiterait au bas mot 4,5 Millions d'euros. Il est évident que ce montant dépasse nettement notre budget de fonctionnement, et qu'il n'est pas en accord avec notre fonction première de créer des activités sociales pour tous les bénéficiaires.

Pour tenter de résoudre ce problème, une solution a été initiée en 2022 et s'est poursuivie en 2023. Il s'agit du projet « La Maison D'Elliot ».

Ce projet permettant la sauvegarde de notre patrimoine est un partenariat « gagnant-gagnant » entre l'association « La Maison d'Elliot » et la CMCAS de Valence, qui consisterait en la création de logement inclusif pour des personnes autistes. Ce projet permettrait la création d'un projet solidaire inclusif s'inscrivant dans les valeurs de nos Activités Sociales, tout en maintenant l'accès au domaine pour les bénéficiaires et pour les associations culturelles et sportives de la CMCAS.

Pour avancer sur ce projet, des rencontres avec des cabinets d'expertises ont été réalisées en 2023. Ceux-ci nous ont conseillé et orienté sur les démarches à réaliser.

Les orientations préconisées avant d'engager toute démarche auprès des partenaires financiers étaient :

- Récupérer les plans des installations et du domaine,
- Réaliser un diagnostic sanitaire des installations, et s'assurer de la constructibilité du projet au regard de la réglementation
- Rédiger un avant-projet sommaire pour le déploiement de ce projet

L'année 2023 nous a donc permis de :

- Valider la poursuite du projet, qui nécessite des moyens techniques et financiers non négligeables et restant à définir
- Impulser les démarches auprès des bureaux d'études afin d'affiner l'enveloppe budgétaire et les choix techniques à retenir.

Le projet se poursuit, et on espère un heureux dénouement pour 2024.

SANTÉ & SOLIDARITÉ



1 240 BÉNÉFICIAIRES
ONT REÇU UNE AIDE DES

FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE NATIONAL



96

familles ont bénéficié de l'aide au soutien scolaire



12

familles ont bénéficié d'une Aide Qualité de Vie



432

familles ont bénéficié de l'Aide Familiale à la Petite Enfance (AFPE)



176

jeunes ont bénéficié de l'Aide à l'Autonomie des Jeunes (AAJ)



403

étudiants ont bénéficié de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)



21

familles ont bénéficié de l'Aide au séjour neige



106

seniors ont bénéficié d'un Plan d'Aides Personnalisées (PAP & PAP 3)



19

seniors ont bénéficié d'une Téléassistance



6

seniors ont bénéficié d'une Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)



17

seniors ont bénéficié d'une Aide Logement et Cadre de Vie (ALCV)



27

bénéficiaires en situation de handicap ont été aidés à la vie domestique

RÉSEAU SOLIDAIRE

50 bénévoles ont réalisé **481** visites, toutes SLVie confondues (22 visites et 459 pour la distribution du colis de fin d'année)

ACTIONS SANITAIRES, SOCIALES ET HANDICAP, DES AIDES SOCIALES JAMAIS VUES À LA CMCAS VALENCE.

Solidaire comme jamais au niveau local !

Il y a d'un côté des événements tragiques, d'un autre des catastrophes naturelles, toujours des besoins pour des personnes en situation d'handicap ou encore d'exclusion. La CMCAS est fière d'avoir fait des dons à hauteur de **4 885,65 €** en 2023 afin de soutenir différentes causes. Il y a également 61 autres aides locales pour un montant de **19 747 €** et **11 849 €** pour le Réseau Solidaire.

Soit au total **36 469 €** d'aides locales.

Une évolution à la hausse aussi sur les parties « nationales ».

Au-delà de ces diverses aides locales prodiguées par la CMCAS (via notamment le fonds Action Sanitaire et Sociale à destination des CMCAS), la commission Santé & Solidarité suit également les **aides familles**, telle que l'aide à l'autonomie des jeunes, l'aide famille petite enfance, l'aide à la qualité de vie, l'aide séjour neige, l'aide au soutien scolaire, l'aide au convoyage des séjours adultes à dimension santé et enfin la contribution à la vie étudiante et campus pour **1 142 personnes** et **311 913 €**. Mais aussi **34 aides handicap** pour **71 259 €**, et pour terminer **219 aides sénior** pour **51 499 €**.

Soit au total **434 672 €** d'aides « nationales ».

La CMCAS Valence ne peut que se féliciter de ses résultats exceptionnels et va continuer à développer des aides pour les bénéficiaires. **La solidarité est une priorité pour la CMCAS Valence qui sera vigilante sur l'attribution des aides.**

ZOOM SUR LA COMMUNICATION

LA COMMUNICATION EST UN ENJEU MAJEUR POUR LA CMCAS. CES PRINCIPAUX VECTEURS SONT LE JOURNAL LE MISTRAL, LES NEWSLETTERS ET LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DIGITAUX (SITE WEB ET PAGE FACEBOOK).



5
éditions
du journal
Le Mistral



50

Campagnes de mails envoyés
dont 26 newsletters

 726
abonnés Facebook



À partir du 1^{er} janvier 2024, votre CMCAS Valence propose aux actifs de recevoir le journal Le Mistral en version numérique. Les pensionnés continueront de recevoir le journal dans leur boîte aux lettres. Mais ils peuvent également, s'ils le souhaitent, passer à la version dématérialisée. La volonté armée de procéder à cette dématérialisation de votre journal répond à plusieurs préoccupations :

ACCESSIBILITÉ

Tout d'abord, un journal numérique offre une accessibilité accrue. De nos jours, la plupart des gens possèdent un smartphone, une tablette ou un ordinateur, ce qui signifie qu'ils peuvent facilement consulter un journal en ligne, où qu'ils se trouvent et à tout moment de la journée. Cela élimine les barrières géographiques et temporelles associées à la distribution physique d'un journal, permettant ainsi à un plus large public d'accéder aux informations.

ÉCOLOGIQUE

En outre, un journal numérique est écologiquement plus durable. La production de papier nécessite des ressources naturelles telles que les arbres et l'eau, et contribue à la déforestation et à la pollution de l'air et de l'eau. En optant pour un format numérique, nous réduisons notre empreinte écologique et participons à la préservation de l'environnement. De plus, la distribution électronique évite les émissions de carbone liées au transport des journaux physiques.

ÉCONOMIQUE

Un journal dématérialisé offre également des avantages économiques. Les coûts liés à l'impression et à la distribution peuvent être considérables. En optant pour un format numérique, nous pouvons réduire ces coûts.

INTERACTIF

Enfin, un journal dématérialisé permet d'offrir une expérience plus interactive et engageante pour les lecteurs. En exploitant les fonctionnalités numériques telles que les vidéos, les infographies interactives et les commentaires en temps réel, nous pouvons créer une expérience immersive qui va au-delà de la simple lecture. Cela favorise l'interaction avec le contenu, encourage les discussions et renforce l'attachement des lecteurs à leur journal.

En proposant une version dématérialisée, nous pouvons répondre aux besoins et aux préférences de différents publics, tout en favorisant une transition progressive vers un support numérique. En conclusion, la transition vers un journal dématérialisé présente de nombreux avantages, tant sur le plan de l'accessibilité, de la durabilité environnementale, de l'économie que de l'expérience des lecteurs. C'est une opportunité d'innover, de s'adapter aux nouvelles réalités de notre société connectée et de se positionner comme un acteur moderne et progressiste de l'industrie de l'information. **Nous vous encourageons donc à envisager sérieusement cette transition et à explorer les possibilités offertes par un journal dématérialisé.** Bien sûr, il est important de reconnaître que certains lecteurs préfèrent toujours la sensation d'un journal physique entre leurs mains. C'est pour cela que nous vous laisserons la possibilité de continuer à recevoir le Mistral au format papier. Vous trouverez plus d'informations dans nos prochaines communications.

Vos PROFESSIONNELS

POUR METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CMCAS, LES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE, CE SONT AUSSI DES FEMMES ET DES HOMMES.

Une équipe **Conseil et promotion** qui vous accueillera lors de votre passage à la CMCAS, à Valence, à Tricastin ; de permanence sur votre SLVie ou par contact téléphonique et mail.

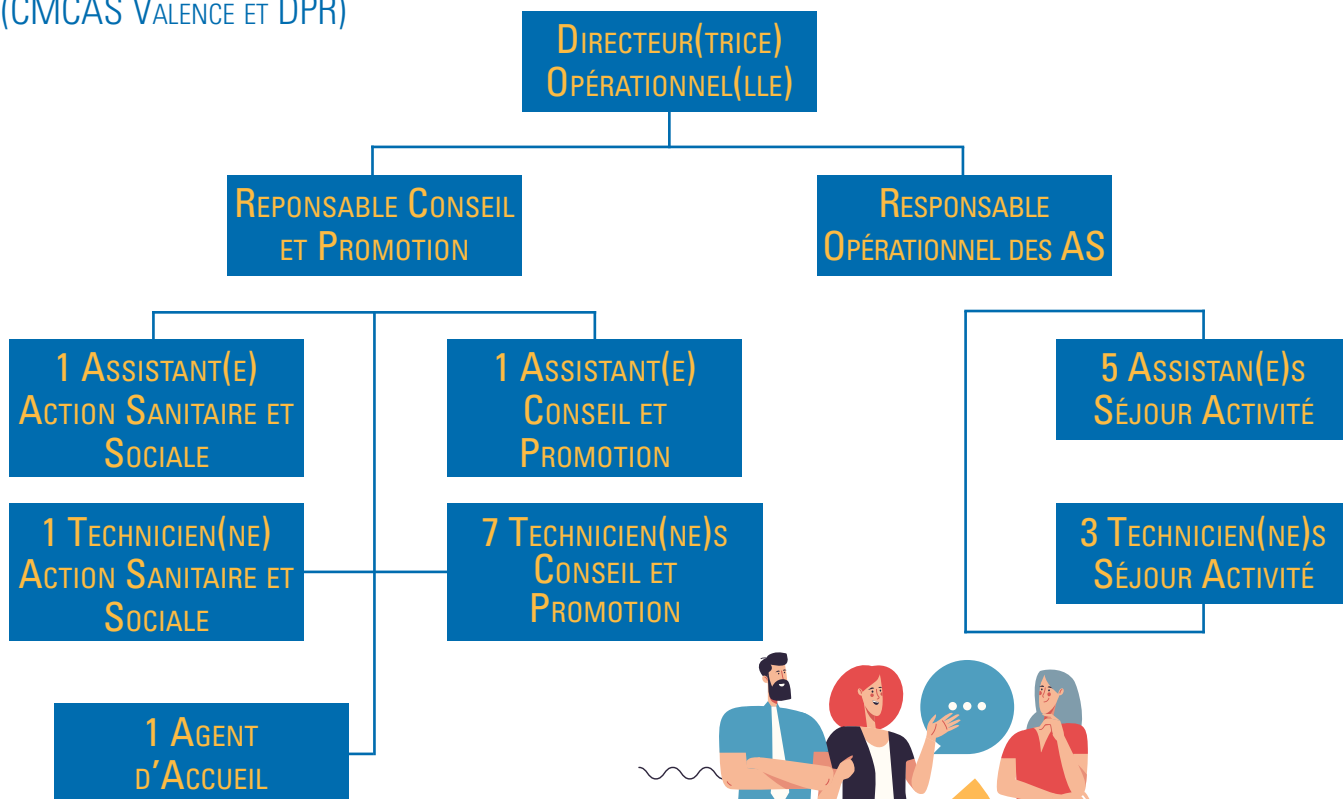
Une équipe **Action sanitaire et sociale** qui travaille de concert avec la Commission du même nom à l'attribution d'aides financières et humaines au titre de la solidarité.

Une équipe **Séjours et Activités** qui, avec les élus de Commission et de SLVie, travaille à mettre en place des actions et activités de proximité de qualité. Cette équipe organise et travaille également pour mettre en place les séjours jeunes dit « colonies de vacances ».

Un pôle « **Cabinet des élus** », qui assure l'organisation et la vie des instance de la CMCAS.

Et aussi, mutualisé avec les autres territoires et CMCAS de la région Rhône-Alpes, un pôle **Études et développement, Prévention sécurité, Maintenance logistique, Communication, Ressources Humaines et Gestion.**

TERRITOIRE DAUPHINÉ DRÔME ARDÈCHE (CMCAS VALENCE ET DPR)



VOS ÉLUS

MA CMCAS - Son rôle

La CMCAS est un organisme social bénéficiant d'une autonomie de gestion ; elle gère des fonds qui lui sont confiés, pour dispenser et développer les Activités Sociales.

Elle développe des activités sociales dites décentralisées. Ce sont des actions pour la promotion de la santé, des aides solidarité, des activités sportives et de plein air, des activités culturelles et de loisirs, des fêtes, des activités pour la jeunesse et les pensionnés et des formations socio-éducatives.

LE BUREAU

Le Bureau est issu du conseil d'administration, qui procède chaque année à la révision des mandats confiés à ses membres. Il a à charge la gestion des Activités Sociales, des commissions et des SLVie entre deux réunions du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration gère l'organisme et décide des budgets. Il se réunit pour aborder les questions essentielles au fonctionnement de la CMCAS, et prendre toutes les décisions

relatives au bon fonctionnement des activités sociales, des Commissions d'activités et des Sections locales de vie.

EN 2023, ONT EU LIEU...



9 conseils d'administration dont **2** extraordinaires
7 bureaux du Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 20 JANVIER 2023

DÉLÉGATION CGT	DÉLÉGATION CFE ÉNERGIES	DÉLÉGATION CFDT	DÉLÉGATION FO
ABDI Soumiya BELAN Romain CAMPORESI René CHAMPION Emilie CHALAYE Eric CHATELET Doniphan CHAMBON Gregory COLOMB Amandine ICHÉ Christophe TACHDJIAN Vahé TIRELLOIS Pierre	ALLEGRI Brigitte CARINENA Salvador - Président LE COZ Danielle LE MAISTRE Pascal PAULEAU Jean-Loup REVERCHON Claude TUFFRAUD Philippe	CANTOS Suarra - Trésorière FAURE Olivier GALLION Philippe LAGIER Nadine	ALLIBERT Maxime - Secrétaire général VERA Frédéric

LES COMMISSIONS ET LEUR PRÉSIDENT

Les commissions apportent leurs réflexions et assistance au conseil d'administration et aident au développement et à la réalisation des activités.

Actions Solidaires Santé Handicap - Romain BELAN
 Achats - Christophe ICHÉ
 Commission Contrôle Financier - Valérie ARCHIMBAULT
 Culture Loisirs - Philippe TUFFRAUD
 Formation - Alexis MOLLAR

Jeunesse - Brigitte ALLEGRI
 Patrimoine - Frédéric VERA
 Pensionnés - Marlène TRICOIRE
 Club Omnisport - Salvador CARINENA



NOS PERSPECTIVES POUR 2024

Toujours plus d'évolution et de performance pour la CMCAS.

- Faire évoluer les conditions générales afin que la CMCAS soit plus juste et équitable auprès de l'ensemble des bénéficiaires.
- Faire évoluer la « calculette » afin de pouvoir s'inscrire aux activités et payer via internet et l'onglet « Mes activités ».
 - Répondre aux envies collectives des bénéficiaires.
 - Faire des présentations et rencontres avec les bénéficiaires sur les lieux de travail.
- Redynamiser le club omnisport en intégrant les activités des sections à « Mes activités ».
- Mettre en place une nouvelle organisation de gestion des salles et faire un suivi rigoureux des dépenses liées au patrimoine.
 - Rechercher des partenaires pour réhabiliter le Domaine des roches.
 - Mettre en place une billetterie CMCAS.
 - Définir les rôles entre les élus et les professionnels sur les créations de projet.
 - Développer les aides sociales avec une aide spécifiques pour les allergies.

La CMCAS doit retrouver du lien avec les bénéficiaires et améliorer l'utilisation des offres.

CMCAS
VALENCE

24 rue Louis Armstrong
2600 Valence

04 75 78 15 00

cmcas-395.accueilbeneficiaires@asmeg.org

valence.cmcas.com



RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK !